Protocole sanitaire école maternelle Lamartine de Noyelles-Godault

L'épidémie due au coronavirus Covid19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes très strictes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires également très strictes.

L'école ouvrira le 11 mai pour une pré-rentrée de tous les enseignants. Un accueil est possible ce jour pour les enfants de personnels soignants, de gestion de crise et d'enseignants.

Les élèves de GS, les enfants de personnels soignants, de gestion de crise et d'enseignants ainsi que les élèves repérés en difficulté pourront reprendre l'école en présentiel, sur la base du volontariat des familles.

Cela signifie que vous n'êtes pas obligés de mettre votre enfant à l'école et n'aurez aucune démarche à faire si vous choisissez cette option. Il vous faudra cependant faire travailler votre enfant à la maison et rendre compte de son travail par mail, comme c'est le cas depuis le début du confinement. Nous allons continuer à envoyer des activités par mail pour les enfants restant chez eux. C'est à vous, en tant que parents, de jouer le jeu en nous envoyant régulièrement des preuves du travail effectué. Merci pour votre implication.

Si vous choisissez de mettre votre enfant à l'école, vous vous engagez à ce qu'il soit présent sur le temps scolaire décidé par le conseil des maîtres, à savoir du mardi 12 mai au vendredi 29 mai 2020. Nous mettons en place cette organisation progressive sur 3 semaines d'école. Ensuite, nous vous relancerons pour une inscription en présentiel à la semaine à partir du mois de juin.

Les élèves de PS et MS ne sont pas encore concernés par la rentrée en présentiel à l'école. Elle pourra être envisagée plus tard encore, voire être questionnée particulièrement au regard des conditions d'accueil. Des cas particuliers (par ex fratries en commun avec école élémentaire Ferry) peuvent être envisagés en fonction des places, des situations. Elle seront étudiées et soumis à l'aval du directeur, après avis de l'inspecteur si besoin.

Il est à noter que les enfants de personnels de gestion de crise et les enfants d'enseignants sont les seuls à prétendre à un accueil sur tous les jours d'école, qu'il soit de PS/MS/GS.

L'organisation retenue est la suivante :

Il est à noter que :

- Les enfants de personnels indispensables à la gestion de crise, les enfants d'enseignants et les élèves repérés en difficulté seront accueillis tous les jours.
- Les élèves de GS seront accueillis le lundi et le jeudi, uniquement ces 2 jours car les enseignants doivent à la fois assurer du présentiel et du distanciel. De plus, il est préférable, en tant que parent, d'être sûr que son enfant soit gardé 2 jours, plutôt que de commencer à 4 jours d'école et ensuite de passer à 2 jours parce que les effectifs montent en raison de l'arrivée des élèves de PS et de MS.
- Les élèves de PS et de MS seront accueillis le mardi et le vendredi, uniquement à partir du mois de juin et uniquement après décision de l'inspecteur de l'Education Nationale.
 Comme il n'y a pas d'accueil des PS et MS au mois de mai, un enseignant et une ATSEM sont suffisants pour les enfants de personnels indispensables à la gestion de crise et les élèves repérés en difficulté. La présence d'un enseignant supplémentaire sera nécessaire si les élèves de PS/MS reprennent au mois de juin.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Groupe des élèves de GS	Mme Rutten	Pas d'accueil	M. Rétaux	Pas d'accueil
		possible		possible
Groupe des enfants de	Mme Druon	Mme Druon	Mme Esnault	Mme Esnault
personnels indispensables				
à la gestion de crise ET				
élèves en difficulté				
	Le directeur sera présent à l'école tous les jours.			

I Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Il convient notamment de :

- porter un masque en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, avec les plus jeunes enfants par exemple. → matériel devant être fourni par l'Éducation Nationale pour les enseignants, par la Mairie pour le personnel municipal voir annexe 1
- appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé. voir annexe 2



Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- mouchoirs à usage unique → matériel fourni par les parents
- poubelles munies de sacs, avec couvercle et avec une pédale → matériel disponible à l'école
- savon liquide dans les sanitaires -> matériel fourni par la Mairie vérifier la disponibilité régulière et le remplissage des distributeurs
- gel hydroalcoolique (utilisation uniquement par les adultes)→ matériel à demander en Mairie
- serviettes en papier à usage unique -> matériel fourni par la Mairie vérifier la disponibilité régulière et le remplissage des distributeurs
- lingettes désinfectantes virucides pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire
 → matériel fourni par la Mairie

Il Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

L'accueil des familles changera de l'accueil habituel aux portes de classe. Il sera organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes). Un marquage au sol respectant les distances de protection sera effectif dans l'allée de l'école. De 8h50 à 9h10, la grille sera ouverte. Un marquage au sol sera effectif dans la cour de l'école. Chaque famille (1 parent accompagnateur) déposera son enfant à l'entrée (portes rouges). L'enfant sera confié au directeur à la porte rouge, du gel hydroalcoolique lui sera mis sur les mains. Chaque famille devra prendre la température de son enfant avant de le ramener à l'école. Il en est de même pour le personnel de l'école.

Dans le hall, les ATSEM lui montreront son porte-manteau nominatif (espacé au minimum de 1 mètre) où déposer ses affaires, et le feront s'asseoir sur un banc en respectant la distanciation physique.

Il est demandé aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (peluches, doudous, etc.) individuellement.

Quand tous les enfants seront arrivés, dans les toilettes, les enseignants prendront en charge le lavage des mains de petits groupes d'élèves, avant d'entrer en classe. Les gestes barrière et la distanciation physique seront respectées. Une lingette désinfectante sera passée sur les cuvettes des toilettes des filles après chaque passage

Dans la cour, les familles et enfants ne devront pas se rassembler et devront conserver cette distanciation physique.

Les familles sont invitées à respecter cet horaire d'accueil avec beaucoup de sérieux. Le portail sera fermé à 9h10.

Il est à noter que l'accès dans l'enceinte de l'école sera interdite aux parents, par mesure de sécurité sanitaire.

III L'entrée en classe et les déplacements dans l'école :

Lors des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, il sera nécessaire de faire **des rangs en file indienne**, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière. L'entrée en classe devra se faire en respectant les règles de distanciation, en empruntant le tracé au sol dans la classe, pour se rendre à sa table.

Dans la mesure du possible, il sera demandé aux élèves de ne toucher ni les portes ni les poignées de portes.

Les croisements d'élèves et d'adultes seront à éviter dans les couloirs.

Les intervenants extérieurs seront priés de se faire connaître au directeur et devront se conformer à ses directives.

IV L'installation en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Par conséquent, vu la taille des classes, nous ne pourrons accueillir que 10/12 élèves maximum par classe.

Par conséquent, 2 groupes d'élèves seront constitués afin de limiter le brassage des groupes d'élèves :

- Le groupe des enfants de personnels indispensables à la gestion de crise, enfants d'enseignants et les élèves repérés en difficulté. Cela signifie qu'un des groupes pourra être constitué d'élèves de niveaux de classe différents PS/MS/GS)
- Le groupe des élèves de GS.

Pour toute la période du mois de mai, seuls les GS seront accueillis dans l'école. La rentrée des élèves des classes de PS et MS pourra être envisagée plus tard encore, voire être questionnée particulièrement au regard des conditions d'accueil.

Les tables de travail doivent être disposées de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible entre les tables (soit environ 4m2 par élève, à l'exception de ceux placés contre un mur, une fenêtre, un meuble).

Chaque enfant aura une place attitrée au cours de la journée et ne devra plus changer de place dans la journée. Il n'est plus question d'apprendre en jouant ensemble. La pédagogie par le jeu, spécifique à la maternelle, sera fortement entamée, tout comme le sera le vivre ensemble.

Les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

Les déplacements en classe seront limités au strict minimum. L'enseignant viendra à eux, si besoin. L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. S'il ne peut le faire, il devra alors porter un masque correctement ajusté. Après s'être occupé d'un élève, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. L'élève devra faire de même.

Les classes seront aérées avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Si des élèves de Ps devaient être accueillis, la salle de sieste sera aménagée pour respecter les règles de distanciation physique et respecter les consignes sanitaires.

V Le matériel scolaire

Le matériel de l'élève (trousse équipée, petit matériel) sera mis dans une boite nominative qui restera sur la table de l'élève. Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'aura plus accès au matériel collectif. Si du matériel pédagogique devait être prêté, il faudra que celui-ci ait été désinfecté avant et après utilisation.

L'enseignant ne pouvant facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille. Il ne sera par exemple plus possible de guider votre enfant, en lui prenant la main pour un tracé de lettre, de chiffre...

Les armoires de matériel et de jeux collectifs ne pourront plus être utilisés. Une signalétique ou un balisage en empêchera son utilisation.

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

VI Enseignements spécifiques :activités sportives, culturelles

ACTIVITES SPORTIVES:

La pratique aux seules activités physiques sera de basse intensité (type yoga) si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course. Des jeux de type marelle seront envisagés et l'équipe pédagogique réfléchira à d'autres activités envisageables.

Les jeux de ballon et les jeux de contact sont interdits, tout comme l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous.

<u>ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :</u>

L'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture....) est à privilégier. Mais concrètement, les ATSEM seront davantage occupées par l'entretien, la désinfection régulière des locaux et l'aide à la vie quotidienne des élèves. Elles seront très peu disponibles pour l'aide en classe (atelier peinture par ex).

Les lectures de livres par l'enseignant seront les seules autorisées, afin de limiter les manipulations des livres par les élèves.

L'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs (poupées, dinettes, jeux de construction,...) sera retiré des classes ou caché par un drap.

Les découvertes et la culture se feront au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...). Les jeux de devinettes, de mime seront à privilégier.

VII Les récréations et l'utilisation des sanitaires

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir.

Les récréations sont organisées de manière échelonnée pour chaque groupe de 10h15 à 10h45 ou de 10h45 à 11h15 le matin et de 15h15 à 15h45 ou de 15h45 à 16h15 l'après-midi. Tout cela dans le but d'éviter le brassage des groupes.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux sur leurs horaires de récréation.

Avant la récréation, un passage aux toilettes aura lieu en petits groupes, pour respecter les gestes barrières et la distanciation physique. Il faudra donc anticiper ce passage aux toilettes, en arrêtant les cours bien avant 10h30, afin de faire passer les élèves aux toilettes en très petits groupes. Un urinoir sur deux devra être neutralisé pour permettre les gestes barrières et la distanciation physique.

Les mains devront être lavées avant et après le passage. Il conviendra de veiller au cours de la journée, à ce que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre).

Un nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées devra être effectué (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, poignées de porte et de fenêtre...)

Les poubelles devront être évacuées quotidiennement, au minimum.

Les élèves sortiront et rentreront en/de récréation, en respectant les règles de distanciation sociale. Les adultes porteront un masque.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter la distanciation physique et les gestes barrières, d'interdire les jeux de contact, et tous ceux qui impliquent de se passer des objets. Les enfants ne pourront utiliser les jeux et structures d'extérieur dont les surfaces de contact ne peuvent être désinfectés. Ils seront balisés avec du rubalise.

A la fin de la récréation (coup de sifflet), le retour en classe se fera en petits groupes pour permettre une meilleure maitrise de la distanciation physique.

Le lavage des mains se fera à nouveau en petits groupes aux toilettes, avec l'enseignant et l'Atsem.

VIII La cantine

La restauration se fera dans la petite salle de jeux sous la surveillance d'agents communaux et sous forme de plateaux repas, dans le respect des règles d'hygiène et du respect de la chaîne du froid.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la cantine, merci de prévenir la chargée aux affaires scolaires à l'adresse mail suivante : pbrunzel@mairie-noyelles-godault.fr ou au téléphone suivant : 06.45.11.57.94.

Les inscriptions se feront à la semaine.

Le local de prise des repas sera aéré avant et après l'utilisation.

Les élèves devront se laver les mains au savon avant et après le repas.

Il sera rappelé oralement les gestes barrière aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

Ils s'installeront à table une place sur deux, jamais en face l'un de l'autre. Trois enfants occuperont donc une table de six : deux sur les extrémités gauche et droite d'un côté de la table, un sur la place centrale de l'autre côté de la table.

En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, les personnels porteront un masque et se laveront les mains entre chaque contact.

La distribution des repas, des couverts et de l'eau sera pensé pour limiter les contacts.

Les tables, les chaises seront nettoyées après les repas.

L'utilisation de micro-ondes collectifs est à proscrire.

IX La pause méridienne (hors cantine) point à préciser par la municipalité

Les élèves devront se conformer aux mêmes règles que lors des récréations : pas de jeu de contact, distanciation...

Que faire s'il fait beau?

Que faire en cas de mauvais temps ?

X Les sorties

A 17h, la grille s'ouvre. Vous récupérez votre enfant en vous présentant aux portes rouges, en repectant le marquage au sol et en veillant à bien respecter les gestes barrières et la distanciation physique.

Les élèves devront être prêts dans les couloirs sur un banc, en respectant la distanciation sociale.

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel d'immédiatement changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète).

<u>XI La garderie du matin et du soir :</u>

Si votre enfant va à la garderie le matin ou le soir, il pourra y être déposé de 7h30 à 8h40, à l'endroit habituel ou il pourra y aller après la classe de 17h à 18h30. Par contre, il vous faut absolument appeler en mairie au 06.45.11.57.94 ou envoyer un mail à la responsable des affaires scolaires : pbrunzel@mairie-noyelles-godault.fr, afin de réserver le service et surtout de prévenir de l'arrivée précise de votre enfant.

Le service de garderie sera limité à 5 enfants.

Les enfants seront installés dans la petite salle de jeux, en respectant les mesures de distanciation d'un mètre minimum.

Les parents et enfants laisseront une distance d'un mètre minimum entre eux et les autres.

Les enfants seront orientés, dès leur arrivée, vers les toilettes pour un lavage des mains minutieux.

XII Les activités sportives et/ou culturelles prises en charge par la municipalité :

Il n'y en aura pas au niveau de la commune par manque de personnel.

<u> XIII La garderie du mercredi :</u>

Elle est possible uniquement pour les enfants de personnels indispensables à la gestion de crise hors enseignants. Il n'y aura pas de service de cantine possible. Il faudra également préciser les horaires d'arrivée et de reprise de votre enfant. Il vous faut absolument appeler en mairie au

06.45.11.57.94 ou envoyer un mail à la responsable des affaires scolaires : <u>pbrunzel@mairie-noyelles-godault.fr</u>.

XIV Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Il nous faut disposer d'un thermomètre frontal laser efficace et non d'un thermomètre auriculaire.

matériel fourni par la Mairie, à acheter

1-Conduite à tenir en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève:

Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif:

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précédent son isolement.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

<u>2- Conduite à tenir en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs</u> chez un adulte :

Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif:

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

XV Les personels :

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT) :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

□ Appliquer les gestes barrière.
☐ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
☐ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
□ Prendre connaissance des consignes propres à l'école.
☐ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,) partagé par plusieurs
personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
□ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
☐ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
☐ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres,).
☐ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
☐ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de
prévention à mettre en oeuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
□ Rappeler très régulièrement les consignes.
☐ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
□ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT
☐ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
□ Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).
□ Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention auprès des élèves doivent impérativement être équipée par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydro-alcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.
LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)
□ Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
□ Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en oeuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
□ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque COVID-19.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION / SALLE DES MAITRES

□ Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
□ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
☐ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
 □ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maitrise du risque incendie. □ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.
BUREAUX
☐ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
 □ En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique. □ Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs).
ACCUEIL DE PARENTS
□ Privilégier la communication à distance.
□ Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

XVI L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux doivent être considérablement adaptées et renforcées.

Il convient tout particulièrement de veiller :

- aux zones sensibles : sanitaires, cuvettes, boutons de chasse d'eau, poignées de porte, robinets, rampes d'escalier...
 - à l'ensemble des meubles utilisés par les élèves (tables et chaises)

Une périodicité de nettoyage désinfection de deux fois par jour paraît totalement nécessaire.

L'utilisation d'un aspirateur susceptible de mettre en suspension des particules contenant du virus est à proscrire.

Nettoyage après la reprise : "nettoyage approfondi" en 2 étapes

1ère étape, le nettoyage :

- o Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- o Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- o Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

2ème étape, la désinfection :

- o Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées.
- o Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée. Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface.

- o Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel o L'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires.
- o Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.

Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :

- o Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
- o Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;
- o Séchage des surfaces ;
- o Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.

Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.

Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.

Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.

Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.

Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).

Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves. Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

Le personnel de nettoyage devra disposer d'une tenue adaptée : gants de ménage, tablier de protection imperméable et lunettes de protection.

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 10 minutes.

Annexe 1

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être des masques à usage unique, avec une durée maximale d'usage de quatre heures.

Il est Important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.



Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter Immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Annexe 2

Se laver les mains

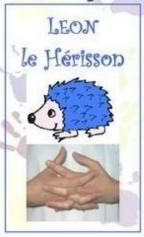


Viens te lever les mains avec ...

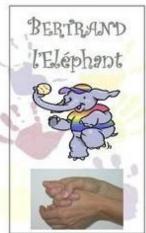


et ses copains

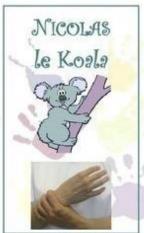




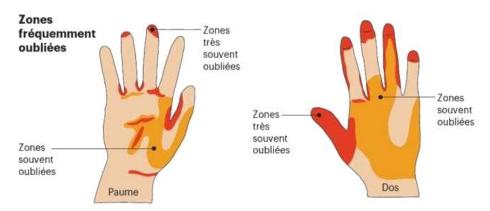








Mai 2008 MáJ Mai 2011 - Réalisé par : Ango C. - Charbonneau B. - Florance M-C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin



Annexe 3

Liste du matériel nécessaire à l'application du protocole

		1
dénomination	quantité	fournisseur
barrières de sécurité	6	Mairie (sont à l'école)
gel hydroalcoolique	suffisamment pour du long terme	Mairie
thermomètre laser frontal	1	Mairie
masques adultes	en quantité suffisante pour tenir jusqu'à la fin de l'année	Mairie et Éducation Nationale
masques enfants	en quantité suffisante pour tenir jusqu'à la fin de l'année	Mairie et Éducation Nationale
boîte de mouchoir à usage unique	1 boites par élève	parents
lingettes désinfectantes/virucide	en quantité suffisante	Mairie
savon pour les distributeurs	en quantité suffisante	Mairie
serviettes jetables	en quantité suffisante	Mairie
gants en latex	4 boites	Mairie
Marquage au sol cour et allée	Peinture ST	Mairie
Marquage au sol dans les classes (adhésif)	5 rouleaux	Mairie